



**Nations Unies**

# **Comité des ressources naturelles**

**Rapport sur la troisième session  
(6-16 mai 1996)**

**Conseil économique et social**

**Documents officiels, 1996  
Supplément No 11**

# Comité des ressources naturelles

Rapport sur la troisième session  
(6-16 mai 1996)

Conseil économique et social  
Documents officiels, 1996  
Supplément No 11



Nations Unies · New York, 1996

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

## RÉSUMÉ

### Aperçu

Conformément à son mandat, le Comité a identifié et étudié des questions prioritaires entrant dans la problématique et les tendances à long terme d'importance mondiale qui se dégagent dans le domaine des ressources minérales et hydriques, notamment dans la perspective du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et a élaboré, à l'intention du Conseil économique et social, des avis relatifs à des mesures concrètes qui pourraient être prises pour appliquer Action 21 et pour programmer et exécuter des activités dans le système des Nations Unies.

Le Comité s'est déclaré satisfait de la coopération interinstitutions déjà constatée, notamment au sujet d'une évaluation complète des ressources en eau douce dans le monde, des partenariats mondiaux pour l'eau, de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (s'agissant de l'eau). Il a choisi des orientations prioritaires particulières dans la limite de ces initiatives et a également recensé de semblables besoins de coopération interinstitutions au sujet des grandes questions relatives aux ressources minérales.

### Eau

Le Comité a noté que depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, une série d'études et d'évaluations détaillées portant sur le rôle de l'eau dans les sociétés et son importance pour leur économie et l'environnement dont elles dépendent ont permis de mieux cerner les problèmes critiques qui se posent dans le domaine de la gestion des ressources en eau. L'évaluation complète des ressources mondiales en eau douce qui sera présentée à l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire de 1997, par l'intermédiaire de la Commission du développement durable, constitue un premier pas important dans l'évaluation des ressources mondiales en eau. Cependant, quoique l'imminence d'une crise des ressources en eau ait été annoncée lors de plusieurs grandes conférences internationales, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'eau (1977), la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), aucune mesure appropriée n'a pu être prise pour faire face à la situation.

De l'avis du Comité, les problèmes de plus en plus graves liés aux ressources en eau pouvaient être imputés à l'accroissement rapide de la population mondiale (qui se traduit par une urbanisation rapide et une croissance des populations rurales dépassant les capacités locales), des exigences accrues et une plus grande dépendance vis-à-vis de services fiables, dans le domaine de l'eau, pour répondre aux besoins sociaux et permettre l'activité économique et la production alimentaire. En termes généraux, il fallait également voir la crise actuelle comme résultant de l'inadéquation des politiques socio-économiques adoptées pour surmonter les contraintes biophysiques. Du fait de la mauvaise gestion actuelle et passée des terres et de l'eau, les ressources en eau de plusieurs régions étaient aujourd'hui

dangereusement limitées par rapport à la demande, la qualité de l'eau se dégradait partout, ce qui causait des problèmes en matière de santé publique et de production agricole; les effets des phénomènes hydrologiques extrêmes, comme les inondations et la sécheresse, étaient exacerbés, et les nappes phréatiques, en particulier, étaient surexploitées et engorgées d'effluents et d'autres agents polluants d'origine tellurique.

Par ailleurs, le Comité a noté que les connaissances avaient progressé en ce qui concerne la répartition de la population par région, notamment en fonction du revenu par habitant, et la disponibilité et l'utilisation de l'eau. La situation actuelle avait des incidences sérieuses sur le rythme de la croissance économique et la sécurité alimentaire de plusieurs régions du monde; en effet, le manque d'eau pourrait bien constituer un frein au développement économique et social de beaucoup de pays pauvres. Les données actuelles indiquaient qu'aujourd'hui déjà, environ les deux tiers des habitants des pays à revenu faible étaient vulnérables ou devaient faire face à des contraintes liées à la rareté de l'eau. En fait, ce que l'on avait souvent qualifié de crise mondiale des ressources en eau apparaissait de plus en plus comme une série de crises régionales ou locales de plus en plus graves ayant des répercussions pour l'ensemble de la planète. En ce qui concerne les ressources mondiales en eau douce, la formule "penser en termes mondiaux, agir à l'échelle locale", qui avait été adoptée à une époque où l'attention était centrée sur les phénomènes atmosphériques planétaires, devrait être remplacée par la formule "penser en termes régionaux, agir à l'échelle locale", plus pertinente.

Le Comité était d'avis que, pour gérer les problèmes de plus en plus graves posés par la pénurie d'eau, il faudrait combiner efficacité économique et justice sociale. Si la pénurie était due à une utilisation non rationnelle des ressources, il fallait recourir à la régulation de la demande et modifier les modes de production agricole. Dans les pays où la quantité d'eau consommée était déjà excessive d'un point de vue écologique, les modes de production et de consommation devraient être fondamentalement modifiés, ce qui aurait des répercussions sur le commerce mondial et d'autres secteurs. Il était indispensable de gérer et d'utiliser rationnellement l'eau de pluie et l'humidité du sol dans les régions sujettes à la sécheresse. La dégradation de la qualité de l'eau constituait un problème plus préoccupant encore dans de nombreux pays et régions.

Le Comité craignait aussi de plus en plus que, du fait des tendances actuelles à la décentralisation et à la privatisation des services dans le domaine de l'eau, celle-ci ne devienne un bien privé dont l'importance cruciale pour la société ne serait plus prise en considération. Dans certains pays, il a été proposé dans des projets de loi d'autoriser la vente des droits relatifs aux ressources en eau, ce qui permettrait à certains de les accaparer et d'obtenir le monopole des ressources, sans qu'il soit tenu compte de l'utilisation traditionnelle de ces dernières ou qu'il soit exigé qu'elles soient utilisées à bon escient. Si l'on créait des marchés de l'eau, il faudrait que cette pratique s'inscrive dans le contexte plus large des politiques socio-économiques nationales et que les impératifs écologiques soient respectés.

En résumé, le Comité a conclu qu'il importait d'agir d'urgence, et notamment :

a) De mieux prendre en compte les contraintes biophysiques liées aux ressources en eau dans les stratégies nationales de développement socio-économique, en mettant l'accent sur les impératifs de la sécurité alimentaire;

b) De mettre en évidence les nouvelles dimensions de la régulation de la demande, par exemple l'adoption de modes de consommation et de production plus rationnels, la prise en considération des avantages comparatifs, compte tenu de la mondialisation de l'économie, et la mise en place de mécanismes plus efficaces pour la répartition de l'eau entre les différents usages;

c) De promouvoir une approche intersectorielle de l'utilisation des terres et de la gestion des ressources en eau.

### Ressources minérales

Le Comité était particulièrement préoccupé par les questions soulevées par les ressources minérales, étant donné la priorité donnée, lors de plusieurs conférences internationales, aux problèmes de viabilité, à la répartition de la fortune et à l'importance culturelle de la terre. Le Comité a mis l'accent en particulier sur les questions mondiales de viabilité et sur la nécessité d'adopter progressivement des modes de production et de consommation viables à terme.

Le Comité a noté que la définition de ces modèles devait tenir compte des grands problèmes soulevés par les ressources minérales – capacité de l'environnement d'absorber les impacts physique et chimique de l'utilisation des ressources minérales, viabilité à terme de l'approvisionnement en ressources minérales essentiellement non renouvelables et possibilité de modifier les modes de production et de consommation en augmentant le rendement de l'utilisation des produits minéraux, en adoptant de nouvelles technologies et en organisant le recyclage et la substitution des produits. De plus, ces questions relatives aux minéraux appelaient la prise en considération de l'ensemble du cycle des ressources minérales, allant de la prospection et de la découverte minière à l'extraction, au traitement, à la transformation manufacturière et à l'utilisation, pour aboutir à un éventuel recyclage ou une éventuelle élimination.

Le Comité est parvenu à la conclusion que la demande mondiale ne pouvait qu'augmenter dans l'avenir prévisible, principalement sous l'effet de la poursuite prévue de l'augmentation de la population mondiale pendant la plus grande partie du prochain siècle et de la demande d'une amélioration des niveaux de vie dans les pays en développement. Le Comité a également conclu que les présentes tendances de la demande et les modes de consommation qui les expliquaient n'étaient pas viables à terme, de sorte que des stratégies tendant à maintenir l'offre devaient s'articuler sur des stratégies tendant à propager avec succès des modes de consommation et de production viables à terme.

La capacité de satisfaire la demande de ressources minérales se trouvait également amenuisée par les préoccupations relatives aux impacts sur l'environnement et aux utilisations concurrentes des sols sous l'effet de l'augmentation de la population mondiale. Il importait donc que les questions soulevées par l'offre des produits minéraux soient traitées dans le cadre de l'analyse cohérente de la gestion des terres, prévue au chapitre 10 d'Action 21.

Les objectifs de la stabilisation de l'économie mondiale et de son adaptation à un état à peu près stationnaire dans une société équitable, où la population serait en gros en équilibre avec les ressources disponibles, ne semblaient pas réalisables dans un avenir raisonnablement prévisible. L'accent devra donc être mis sur les moyens d'éviter des difficultés potentielles en améliorant les stratégies en vue d'une fourniture et d'une utilisation optimales et efficaces des ressources naturelles, l'impact sur l'environnement étant réduit au minimum.

En vertu du "principe de précaution", le Comité a recensé un certain nombre de mesures concrètes à prendre au niveau mondial pour aider à gérer les ressources minérales et à atténuer les impacts sur l'environnement durant la période de transition vers des modes de consommation plus viables à terme.

Le Comité était d'avis que l'application de ces mesures appelait de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées, des commissions régionales et d'autres organes et organismes du système des Nations Unies une volonté de prendre l'initiative et de veiller à la coordination des actions entreprises.

Le Comité a également examiné plusieurs questions d'ordre social et économique, dans le secteur des ressources minérales, qui avaient des conséquences négatives, en particulier pour les pays en développement et les pays à économie en transition. Il a décidé que le problème fondamental de l'aide à apporter à ces pays pour les mettre en mesure de retirer le maximum d'avantages économiques et sociaux de leur potentiel en ressources minérales devrait être le thème principal de ses activités intersessions et de l'ordre du jour de sa quatrième session.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION . . . . .	1 - 3	1
A. Projets de résolution . . . . .	1	1
B. Projets de décision . . . . .	2	3
C. Résolutions du Comité portées à l'attention du Conseil économique et social . . . . .	3	6
II. ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES EN EAU ET DES RESSOURCES MINÉRALES, ET ACTIVITÉS DE COORDINATION INTER-ORGANISATIONS CENTRÉES SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE . . . . .	4 - 9	13
III. EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS CONCERNANT LES QUESTIONS AYANT TRAIT AUX RESSOURCES EN EAU . . . . .	10	15
IV. EXAMEN DE PLANS D'ACTION VISANT À ÉVITER UNE CRISE DES RESSOURCES EN EAU DOUCE . . . . .	11	15
V. PROBLÈMES POSÉS PAR LA GESTION À LONG TERME DES RESSOURCES EN EAU ET STRATÉGIES ET POLITIQUES QUE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DEVRAIT ENVISAGER D'ADOPTER POUR Y FAIRE FACE . . . . .	12	15
VI. APPORT DE RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE TECHNOLOGIES NOUVELLES DANS LE SECTEUR MINIER DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS EN TRANSITION . . . . .	13	16
VII. NOUVELLES APPROCHES MONDIALES ET RÉGIONALES DE L'ÉVALUATION DES RESSOURCES MINÉRALES ET RÔLE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES . . . . .	14	16
VIII. FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LA PETITE INDUSTRIE MINIÈRE . . . . .	15	16
IX. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PROBLÈMES DE REMISE EN ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT RÉSULTANT DES ACTIVITÉS MINIÈRES . . . . .	16	16
X. PRISE EN COMPTE DE LA QUESTION DE L'APPROVISIONNEMENT DURABLE EN RESSOURCES MINÉRALES DANS LES MÉCANISMES D'APPLICATION D'ACTION 21 ADOPTÉS PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES . . . . .	17	16
XI. DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ . . . . .	18 - 27	17
XII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ . . . . .	28	19

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
XIII. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DE SA TROISIÈME SESSION . . . . .	29	19
XIV. ORGANISATION DE LA SESSION . . . . .	30 - 41	20
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	30 - 33	20
B. Composition et participation . . . . .	34 - 39	20
C. Élection du bureau . . . . .	40	21
D. Ordre du jour . . . . .	41	21
<u>Annexe</u> . LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU COMITÉ À SA TROISIÈME SESSION . .		23

## Chapitre I

### QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

#### A. Projets de résolution

1. Le Comité des ressources naturelles recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de résolution ci-après :

#### PROJET DE RÉOLUTION I

##### Prise en compte des grandes questions relatives aux ressources minérales dans l'application d'Action 21<sup>1</sup>

Le Conseil économique et social,

Rappelant qu'Action 21 préconisait de trouver des modes équilibrés de consommation à l'échelle mondiale qui soient viables à long terme,

Rappelant aussi qu'il est affirmé dans Action 21 et dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social que la principale cause de la dégradation persistante de l'environnement mondial est un schéma de consommation et de production non viable, notamment dans les pays industrialisés, qui est extrêmement préoccupant dans la mesure où il aggrave la pauvreté et les déséquilibres,

Constatant que les conséquences, quant aux politiques à suivre, des tendances et des projections de la consommation et de la production ont été évaluées dans un rapport du Secrétaire général présenté à la Commission du développement durable à sa quatrième session, en 1996<sup>2</sup>, et que la Commission a approuvé la démarche fondée sur "l'éco-efficacité" et a souligné qu'il fallait trouver un équilibre approprié entre une approche de l'offre et une approche de la demande,

Constatant également que, dans son document directif intersessions intitulé "Approvisionnement durable en ressources minérales dans le cadre d'Action 21"<sup>3</sup>, le Comité des ressources naturelles avait analysé ce qu'impliquaient ces différentes politiques concevables pour le secteur des ressources minérales quant à la capacité de l'environnement d'absorber les impacts physique et chimique de l'utilisation de ces ressources, quant à la viabilité à terme de l'approvisionnement en ressources minérales essentiellement non renouvelables et quant aux possibilités de modifier les modes de production et de consommation dans l'ensemble du cycle de vie des minéraux par une utilisation plus rationnelle des ressources minérales, l'application de nouvelles techniques, le recyclage et la substitution de produits,

Rappelant que ces questions relatives aux ressources minérales sont d'une grande portée pour les pays en développement et les pays à économie en transition, qui cherchent à récupérer une proportion plus grande des avantages résultant de la mise en valeur des ressources

minérales et, par conséquent, rappelant aussi la nécessité d'éviter des répercussions défavorables sur ces pays,

1. Porte à l'attention de la Commission du développement durable, des organes compétents des Nations Unies et des commissions régionales le document directif intersessions intitulé "Approvisionnement durable en ressources minérales dans le cadre d'Action 21"<sup>3</sup>;

2. Prend note avec satisfaction, dans leur principe, des recommandations concrètes que renferment les résolutions 3/4, 3/5 et 3/6 du Comité des ressources naturelles et demande instamment que soient pleinement pris en considération les moyens d'application, par le biais de programmes prioritaires et en utilisant au maximum les possibilités de collaboration entre les parties intéressées.

## PROJET DE RÉSOLUTION II

### Mise en valeur et gestion intégrées des ressources en eau

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 32/158 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1977 par laquelle l'Assemblée a adopté le plan d'action de Mar del Plata<sup>4</sup>

Rappelant également les recommandations concernant les ressources en eau énoncées dans Action 21<sup>1</sup>, qui a été adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et les décisions concernant les ressources en eau adoptées par la Commission du développement durable, à sa deuxième session en 1994,

Rappelant en outre la résolution 50/126 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1995 relative à l'eau potable et à l'assainissement,

Ayant présents à l'esprit les résultats de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter un programme d'action global visant à protéger le milieu marin de sources de pollution d'origine tellurique qui a eu lieu à Washington du 23 octobre au 3 novembre 1995,

1. Prend acte des travaux entrepris touchant l'évaluation globale des ressources mondiales en eau douce;

2. Prend note avec satisfaction du document directif intersessions du Comité des ressources naturelles intitulé "Principales stratégies à adopter pour éviter les futures crises de l'eau aux causes multiples"<sup>5</sup> qui contient une analyse des problèmes urgents ayant des incidences mondiales dans le domaine des ressources en eau;

3. Réaffirme que l'eau est une ressource rare et vulnérable et que cette notion doit sous-tendre la mise en valeur et la gestion intégrées des ressources en terre et en eau dans le cadre de la planification nationale, les liens avec les objectifs économiques et

sociaux et les ressources du sol et de la mer devant aussi être pris en considération;

4. Recommande que les gouvernements envisagent d'adopter des mesures visant à utiliser plus rationnellement les ressources en eau dans le contexte de modes de production et de consommation viables à terme et de l'importance croissante du commerce mondial;

5. Recommande que les gouvernements prennent d'urgence des mesures selon qu'il conviendra, pour donner la priorité absolue à l'élaboration et à l'application de politiques visant à assurer la gestion des ressources en eau dans les agglomérations urbaines et des besoins en eau pour la production alimentaire compte tenu des besoins concurrents, à accélérer notablement le rythme des progrès réalisés en ce qui concerne la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en particulier pour les groupes démunis des villes et des zones rurales, à lutter contre les pollutions d'origine tellurique, ou par les égouts et les effluents et à protéger les eaux souterraines de la surexploitation et de la pollution;

6. Recommande également que les gouvernements, conformément à leurs politiques et priorités nationales et avec l'aide de la communauté internationale, prennent les dispositions voulues pour pouvoir assurer eux-mêmes plus largement le financement, l'exécution et le suivi de projets relatifs aux ressources en eau et pour développer leurs capacités institutionnelles, juridiques et techniques dans le domaine des ressources en eau, y compris pour renforcer et, le cas échéant, créer des organisations régionales;

7. Demande instamment aux gouvernements d'étudier, avec l'appui des organismes du système des Nations Unies, d'autres organisations multilatérales et bilatérales et d'organisations non gouvernementales, la possibilité d'élaborer des projets pilotes dans les bassins hydrologiques et dans les régions généralement exposées à de graves pénuries d'eau en vue de formuler et d'appliquer des politiques visant à éviter une crise de l'eau;

8. Demande aussi instamment aux organismes des Nations Unies, aux institutions financières internationales, aux autres organisations multilatérales et bilatérales et aux organisations non gouvernementales ainsi qu'à la communauté internationale d'examiner en priorité la possibilité de fournir aux gouvernements un appui technique et financier pour les aider à faire face à ces problèmes;

9. Invite les organismes des Nations Unies à examiner les conclusions et recommandations du document directif intersessions du Comité des ressources naturelles intitulé "Principales stratégies à adopter pour éviter des futures crises de l'eau aux causes multiples"<sup>5</sup>, en particulier en ce qui concerne les préparatifs de l'évaluation globale des ressources mondiales en eau douce et les invite à assurer une large diffusion audit document.

#### B. Projets de décision

2. Le Comité des ressources naturelles recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

## PROJET DE DÉCISION I

### Rapport du Comité des ressources naturelles sur les travaux de sa troisième session et ordre du jour provisoire et documentation pour la quatrième session du Comité

Le Conseil économique et social :

- a) Prend acte du rapport du Comité des ressources naturelles sur les travaux de sa deuxième session;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation pour la quatrième session du Comité, tels qu'ils figurent ci-après :

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DOCUMENTATION POUR LA QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et des ressources minérales, et activités de coordination interorganisations.

#### Documentation

Rapports distincts du Secrétaire général portant respectivement sur les ressources en eau et les ressources minérales, centrés sur les progrès réalisés en matière de développement durable, décrivant la coordination et l'intégration des activités des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, et l'efficacité des programmes mis en oeuvre.

4. Examen des mesures prises par les gouvernements à la suite de l'examen par l'Assemblée générale de l'évaluation globale des ressources mondiales en eau.

#### Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'évaluation globale des ressources mondiales en eau douce.

5. Questions relatives à l'évaluation et à la gestion intégrées des ressources en terres et des ressources en eau.

#### Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources en terres (notamment des ressources minérales) et des ressources en eau.

6. Protection de l'environnement et problèmes de remise en état de l'environnement résultant des activités minière.

#### Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise au point et l'application de techniques de pointe pour l'utilisation et le traitement des déchets miniers en vue de réduire leur impact sur l'environnement.

7. Questions relatives aux incidences sociales et économiques du secteur minier, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition.

#### Documentation

Document de synthèse établi par le Secrétaire général, avec le concours de membres du Comité, sur le problème fondamental consistant à améliorer les moyens dont disposent les pays en développement et les pays en transition pour retirer le maximum d'avantages économiques et sociaux de leur potentiel en ressources minérales.

8. Évaluation technologique faisant autorité des progrès réalisés en matière d'extraction et d'utilisation viables des ressources minérales.

#### Documentation

Rapport oral du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de la CNUCED sur les consultations que ces organismes ont tenues entre eux et avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes en vue d'instituer un partenariat qui leur permettrait de s'acquitter d'une manière globale et officielle des responsabilités technologiques proposées.

9. Programme mondial de surveillance des terres.

#### Documentation

Rapport oral de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale de la santé et du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les consultations qu'elles ont tenues, dans la perspective du document directif intersessions du Comité des ressources minérales intitulé "Vers un approvisionnement durable en ressources minérales dans le cadre d'Action 21"<sup>3</sup>, du plan détaillé établi par le projet de cartographie géochimique internationale et de l'expérience acquise dans le cadre du Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau relevant du Système mondial de surveillance continue de l'environnement en vue de formuler un plan de coopération avec les organismes nationaux devant déboucher sur la création d'une base de données géochimiques mondiale.

10. Base mondiale de connaissances sur le potentiel en ressources minérales.

## Documentation

Rapport oral sur les résultats des consultations tenues entre le Secrétariat de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les commissions régionales et les entreprises minières internationales sur l'examen détaillé des impératifs d'une base mondiale de connaissances sur le potentiel en ressources minérales, dans la perspective du document directif intersessions du Comité des ressources naturelles intitulé "Vers un approvisionnement durable en ressources minérales dans le cadre d'Action 21"<sup>3</sup>, et les modalités de la conception d'une base de cette nature, notamment en lançant à titre préliminaire un projet pilote régional.

11. Ordre du jour provisoire pour la cinquième session du Comité.
12. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session.

### PROJET DE DÉCISION II

#### Durée des futures sessions du Comité des ressources naturelles

Le Conseil économique et social, sur la recommandation du Comité des ressources naturelles, décide qu'à partir de la quatrième session du Comité, en 1998, la durée de ses sessions sera de huit jours ouvrables.

#### C. Résolutions du Comité portées à l'attention du Conseil économique et social

3. Les résolutions suivantes du Comité des ressources naturelles sont portées à l'attention du Conseil économique et social :

#### Résolution 3/1. Activités du système des Nations Unies dans le domaine des ressources hydriques et minérales et coopération interinstitutions

Le Comité des ressources naturelles,

Notant avec satisfaction les précieuses synthèses de la situation dans les secteurs des ressources minérales et de l'eau qui lui ont été communiquées, ainsi que les rapports soumis par les organismes et commissions régionales des Nations Unies,

Constatant l'intérêt de ces rapports dans le contexte des débats du Conseil économique et social, ainsi que des avis qui lui sont communiqués,

Constatant également que le Comité offre un cadre unique d'interaction entre les agents d'exécution du système des Nations Unies et un large échantillon de l'opinion mondiale et que la contribution directe des organismes des Nations Unies à l'examen, par le Comité, des questions et des priorités, est hautement souhaitable,

Remerciant le Secrétariat d'avoir pris, comme il y avait été invité, les dispositions voulues pour permettre la tenue, à la troisième session du Comité, du Colloque sur les entreprises, les communautés et le développement durable, organisé par la Division de la gestion de l'environnement et du développement social du Département des services d'appui et de gestion pour le développement, qui a offert au Comité de précieuses possibilités d'échange de vues et d'informations,

Remerciant également le Secrétariat d'avoir pris, comme il y avait été invité, les dispositions voulues pour permettre la tenue, à la troisième session du Comité, de la réunion du Groupe spécial d'experts sur les questions stratégiques concernant les ressources en eau transfrontières, qui a été organisée par le même département, et remerciant en particulier les experts invités des contributions qu'ils avaient apportées,

1. Prie le Secrétaire général de lui transmettre, à sa quatrième session, des rapports de synthèse similaires;

2. Prie le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de fournir aux membres du Comité des informations et une documentation à jour sur les délibérations et décisions pertinentes qui seront prises par les organismes des Nations Unies, notamment par les commissions régionales, d'ici à sa prochaine session;

3. Invite les organismes et les commissions régionales des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à se joindre à lui pour examiner activement les questions inscrites à l'ordre du jour de sa quatrième session et tout particulièrement ses propres documents directifs.

Résolution 3/2. Protection de l'environnement et problèmes de remise en état de l'environnement résultant des activités minières

Le Comité des ressources naturelles,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général examinant les progrès décisifs réalisés dans la mise au point et l'application de techniques de pointe permettant de réduire au minimum les dégâts causés à l'environnement par les activités minières et le traitement des ressources minérales<sup>6</sup>,

Prenant note également des progrès importants accomplis ces dernières années, surtout par les grandes compagnies minières, en ce qui concerne les pratiques les plus performantes dans ce secteur d'activité, comme le montrent différentes publications contenant des monographies relatives aux pratiques de gestion de l'environnement,

Notant en outre que, d'une façon générale, les projets écologiquement rationnels sont également rentables et permettent d'asseoir le développement social sur des bases plus solides que les projets à court terme qui nécessitent des mesures correctrices onéreuses,

Conscient, toutefois, que les pays en développement peuvent souvent manquer des connaissances et des moyens nécessaires pour utiliser les techniques les plus efficaces et les plus respectueuses de l'environnement,

Conscient également que les impératifs économiques peuvent compromettre l'adoption de pratiques appropriées,

1. Encourage le développement du rôle du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Secrétariat, comme coordonnateur permanent de la collecte et de la diffusion d'informations sur les techniques respectueuses de l'environnement;

2. Encourage également la coopération des institutions internationales de recherche et de financement et des investisseurs avec les pays d'implantation en vue de la préparation et de l'exécution d'études d'impact sur l'environnement et de plans de gestion de l'environnement;

3. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa quatrième session un rapport sur la mise au point et l'application de techniques de pointe pour l'utilisation et le traitement des déchets miniers en vue de réduire leur impact sur l'environnement.

Résolution 3/3. Questions relatives aux incidences sociales et économiques du secteur minier, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition

Le Comité des ressources naturelles,

Rappelant que dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social<sup>7</sup>, il est indiqué que, si la richesse des nations a été multipliée par sept au cours des 50 dernières années, la situation de la plupart des pays en développement, en particulier des pays africains et des pays les moins avancés, est critique et exige une attention et des mesures particulières, et que les pays en transition ont également besoin du soutien de la communauté internationale,

Notant que le secteur minier peut revêtir une importance considérable pour ce qui est de combler le fossé économique entre pays développés et pays en développement, bien que ce ne soit pas encore le cas dans certains pays dont l'économie repose sur ce secteur,

Conscient, en particulier, de l'importance du rôle que l'exploitation de gisements de minéraux importants a souvent joué dans le développement social et économique des communautés locales,

Conscient également que l'exploitation artisanale des ressources minérales et la petite industrie minière peuvent également induire et favoriser le développement économique et social dans des conditions appropriées,

Ayant examiné avec satisfaction le rapport du Secrétaire général concernant l'évaluation des bénéfices que les pays d'implantation

tirent de l'apport des ressources financières et de technologies dans le secteur minier<sup>8</sup> et du rapport du Secrétaire général sur les faits nouveaux concernant la petite industrie minière<sup>9</sup>,

1. Note, s'agissant des projets d'exploitation minière à forte intensité capitalistique et dont la durée est limitée, qu'il faut veiller en particulier à soutenir le développement social et économique des communautés locales, une fois les opérations achevées, et prie donc instamment les gouvernements de mettre en place, dans le cadre de leurs régimes réglementaires, des mécanismes permettant d'assurer la participation à la prise de décisions de toutes les parties associées à chaque étape de l'élaboration des projets miniers, afin en particulier d'en retirer des avantages à long terme;

2. Prie instamment les États Membres, en ce qui concerne la petite industrie minière, de mettre en place les dispositifs institutionnels et réglementaires appropriés et axés sur les besoins de la population qui permettraient d'intégrer ces activités économiques dans le secteur structuré et d'organiser une coopération appropriée avec les institutions financières internationales et les compagnies minières transnationales et l'assistance de ces entités;

3. Note les incidences sociales négatives sur les communautés locales qui sont parfois associées à la privatisation des avoirs miniers publics, en particulier lorsque les entreprises minières publiques participent également à l'entretien des installations communautaires, et conclut que les gouvernements devraient élaborer dans la mesure du possible des plans de privatisation novateurs grâce auxquels l'ensemble des fonctions économiques et sociales assumées avant la privatisation seraient maintenues;

4. Décide d'axer principalement ses activités d'intersessions et l'ordre du jour de sa quatrième session sur le problème fondamental consistant à améliorer les moyens dont disposent les pays en développement et les pays en transition pour retirer durablement le maximum d'avantages économiques et sociaux de leur potentiel en ressources minérales, et prie le Secrétaire général de préparer un document de synthèse sur cette question avec l'assistance des membres du Comité.

Résolution 3/4. Évolution technologique faisant autorité des progrès réalisés en matière d'extraction et d'utilisation viables des ressources minérales

Le Comité des ressources naturelles,

Notant que les renseignements disponibles montrent à l'évidence que l'évolution actuelle vers une utilisation croissante des minéraux métalliques et non métalliques, n'est viable ni en ce qui concerne l'approvisionnement ni en ce qui concerne les incidences sur l'environnement,

Notant également que les changements qu'il est proposé d'apporter aux modes de production et de consommation doivent être fondés sur une évaluation technologique objective et faisant autorité des incidences émaillant tout le cycle de l'utilisation des minéraux,

Conscient qu'il n'existe pas à l'heure actuelle d'organe technologique de haut niveau et largement représentatif qui assumerait cette fonction en ce qui concerne l'exploitation minière et les matières premières,

Gardant à l'esprit, toutefois, les initiatives indépendantes, plus limitées mais en expansion, qui sont actuellement lancées dans ce domaine par différentes organisations, dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

1. Partage l'opinion suivant laquelle il importe de procéder à une évaluation faisant autorité des progrès techniques accomplis en matière d'extraction et d'utilisation durables des ressources minérales par le biais de l'amélioration du rendement, des nouvelles techniques, des produits de remplacement et du recyclage, et de diffuser des informations à ce sujet;

2. Recommande que les organisations susvisées, agissant dans l'optique du document directif intersessions du Comité intitulé "Vers un approvisionnement durable en ressources minérales dans le cadre d'Action 21", se consultent et prennent l'avis des organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes en vue d'instituer un partenariat qui leur permettrait de s'acquitter des responsabilités technologiques proposées d'une manière globale et officielle.

Résolution 3/5. Programme mondial de surveillance des terres

Le Comité des ressources naturelles,

Notant les graves lacunes observées actuellement dans les programmes mondiaux de surveillance de l'environnement, en particulier le fait qu'ils n'abordent pas la question des variations chimiques naturelles des terres émergées ni celle des changements induits par les processus naturels et anthropiques,

Notant également qu'un plan détaillé en vue d'un programme de ce type a déjà été établi par le projet de cartographie géochimique international parrainé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Union internationale des sciences géologiques, et qu'il convient de le mettre en oeuvre sans tarder,

Sachant que des activités de surveillance ne peuvent être entreprises qu'avec l'assentiment préalable des États concernés,

Sachant également que dans la mesure où les activités terrestres sont l'une des sources de pollution des écosystèmes d'eau douce et marins, un programme de surveillance des terres de ce type viendrait compléter les programmes existants dont il augmenterait considérablement l'intérêt, en particulier le programme pluri-institutionnel intitulé "Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau - élément du Système mondial de surveillance continue de l'environnement, conçu pour surveiller les ressources en eau douce

pour le développement sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Sachant en outre qu'un programme mondial complémentaire de surveillance de la qualité des terres, qui constituerait l'élément du Système mondial de surveillance continue de l'environnement conçu pour surveiller les ressources foncières présenterait un grand intérêt pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en sa qualité d'organisme chef de file de la coordination de la gestion intégrée des terres en application d'Action 21,

1. Partage l'opinion suivant laquelle il y aurait lieu de créer une base de données géochimiques mondiale qui contribuerait d'une manière essentielle à la gestion objective et efficace de l'environnement et de ses ressources;

2. Recommande que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement se consultent, dans la perspective du document directif intersessions du Comité intitulé "Vers un approvisionnement durable en ressources naturelles dans le cadre d'Action 21"<sup>3</sup>, du plan établi par le projet de cartographie géochimique internationale et de l'expérience recueillie dans le cadre du Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau relevant du Système mondial de surveillance continue de l'environnement, en vue de formuler un plan de coopération avec les organismes nationaux devant déboucher sur la création d'une base de données géochimiques mondiale.

Résolution 3/6. Base mondiale de connaissances sur le potentiel en ressources minérales

Le Comité des ressources naturelles,

Notant qu'il est indispensable de lier les stratégies devant déboucher sur des modes de consommation et de production viables des minéraux aux stratégies permettant d'en assurer l'approvisionnement, et que l'objectif consistant à garantir l'utilisation optimale et efficace des ressources disponibles avec des incidences minimales sur l'environnement exige que la demande soit satisfaite par les sources les plus efficaces dans tous les pays du monde,

Notant également que la pression démographique mondiale et les incidences qui en découlent sur l'environnement sont des facteurs croissants de concurrence en vue de l'utilisation des terres, et qu'il importe donc de considérer les questions liées à l'approvisionnement en minéraux comme un élément de l'approche intégrée de la planification et de la gestion des ressources foncières, proposé dans Action 21<sup>1</sup>,

Considérant qu'une gestion prudente, dans l'optique du principe de précaution, exige que des informations appropriées soient disponibles sur la durabilité des approvisionnements pendant la période de transition vers des modes de consommation et de production viables,

Conscient que ces questions revêtent une importance particulière pour les pays en développement et les pays en transition,

1. Partage l'avis suivant lequel il importe de concevoir une base mondiale de connaissances sur le potentiel en ressources minérales, à présenter par secteur géographique, de façon à l'intégrer avec les autres informations sur l'utilisation des terres en tant qu'élément essentiel d'une approche intégrée de la planification et de la gestion des ressources naturelles;

2. Recommande que le Secrétariat de l'ONU, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les commissions régionales et les entreprises minières internationales, étudie dans le détail les impératifs d'une base de connaissances de ce type, dans la perspective du document directif intersessions du Comité intitulé "Vers un approvisionnement durable en ressources minérales dans le cadre d'Action 21"<sup>3</sup>, et les modalités de sa conception, notamment en lançant à titre préliminaire un projet pilote régional.

Résolution 3/7. Rapports sur les ressources en eau présentés au Comité des ressources naturelles à sa quatrième session

Le Comité des ressources naturelles,

1. Prend note avec satisfaction des rapports du Secrétaire général sur les aspects institutionnels et législatifs de la mise en place de marchés de l'eau, sur l'état des ressources mondiales en eau douce et sur l'élaboration de plans d'action visant à éviter une crise des ressources en eau douce<sup>10</sup>;

2. Prend également note avec satisfaction des rapports des commissions régionales sur les ressources en eau douce dans leurs régions respectives<sup>11</sup>;

3. Prie le Secrétaire général d'établir, en étroite coopération avec les organes et organismes du système des Nations Unies, un rapport de suivi sur l'évaluation globale des ressources mondiales en eau douce, y compris les questions méthodologiques que soulève le classement des pays selon le critère de vulnérabilité et les difficultés que pose l'évaluation de ces ressources, rapport qu'il soumettra au Comité à sa quatrième session;

4. Prie le Secrétaire général d'établir, en consultation avec les organes et organismes du système des Nations Unies, un rapport sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources en terres, notamment des ressources minérales, et des ressources en eau, compte tenu des besoins en matière de développement urbain et rural et de sécurité alimentaire, et de la nécessité de protéger les écosystèmes.

## Chapitre II

### ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES EN EAU ET DES RESSOURCES MINÉRALES, ET ACTIVITÉS DE COORDINATION INTERORGANISATIONS CENTRÉES SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4. Le Comité a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> séances, les 6, 7 et 13 mai 1996. Il était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur les activités de coopération technique menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources minérales (E/C.7/1996/7);

b) Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans le domaine des ressources en eau et des ressources minérales (E/C.7/1996/12);

c) Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique dans le domaine des ressources en eau (E/C.7/1996/14);

d) Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission économique pour l'Europe dans le domaine des ressources en eau (E/C.7/1996/15);

e) Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le domaine des ressources en eau (E/C.7/1996/16);

f) Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale dans le domaine des ressources en eau (E/C.7/1996/17);

g) Rapport intitulé "Gestion des ressources en eau : aperçu des activités du Département des services d'appui et de gestion pour le développement et observations sur les progrès réalisés dans l'application d'Action 21 (E/C.7/1996/CRP.1);

h) Note du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation météorologique mondiale dans le domaine des ressources en eau et suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (E/C.7/1996/CRP.2).

5. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 mai, le représentant de la Division de la gestion de l'environnement et du développement social (Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU) a fait une déclaration liminaire sur les activités dans le domaine des ressources minérales et le représentant de la Division du développement durable (Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU) a fait une déclaration liminaire sur les activités dans le domaine des ressources en eau.

6. À la même séance, le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a fait une déclaration. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la CNUCED et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

7. À la 2e séance, le 7 mai, des déclarations ont été faites par MM. R. W. R. Rutland, V. M. Dolgoplov, M. N. Khan, P. M. Chipungu, H. M. Oudshoorn, T. P. Z. Mpofu, D. B. Otchoun, Zhang Hai-Lun et N. Suryanarayanan.
8. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Institut international de formation et de recherche pour la promotion de la femme et du Programme des Nations Unies pour le développement.
9. À la 3e séance, le 13 mai, le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a fait une déclaration.

### Chapitre III

#### EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS CONCERNANT LES QUESTIONS AYANT TRAIT AUX RESSOURCES EN EAU

10. Le Comité a examiné le point 4 de son ordre du jour aux 1re et 2e séances de son Groupe de travail sur les ressources en eau, le 10 mai 1996. Il était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur les aspects institutionnels et législatifs de la mise en place de marchés de l'eau (E/C.7/1996/3);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'état des ressources mondiales en eau douce (E/C.7/1996/4);

c) Note du Secrétaire général sur les ressources en eau douce en Asie et dans le Pacifique (E/C.7/1996/13).

### Chapitre IV

#### EXAMEN DE PLANS D'ACTION VISANT À ÉVITER UNE CRISE DES RESSOURCES EN EAU DOUCE

11. Le Comité a examiné le point 5 de son ordre du jour à la 3e séance de son Groupe de travail sur les ressources en eau, le 13 mai 1996. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'élaboration de plans d'action visant à éviter une crise des ressources en eau douce (E/C.7/1996/5).

### Chapitre V

#### PROBLÈMES POSÉS PAR LA GESTION À LONG TERME DES RESSOURCES EN EAU ET STRATÉGIES ET POLITIQUES QUE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DEVRAIT ENVISAGER D'ADOPTER POUR Y FAIRE FACE

12. Le Comité a examiné le point 6 de son ordre du jour aux 3e et 4e séances de son Groupe de travail sur les ressources en eau, le 13 mai 1996. Il était saisi d'un document directif intersessions intitulé "Principales stratégies à adopter pour éviter les futures crises de l'eau aux causes multiples" (E/C.7/1996/6 et Corr.1), qui a été présenté par Mme Malin Falkenmark.

## Chapitre VI

### APPORT DE RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE TECHNOLOGIES NOUVELLES DANS LE SECTEUR MINIER DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS EN TRANSITION

13. Le Comité a examiné le point 7 de son ordre du jour à la 1re séance de son Groupe de travail sur les ressources minérales, le 7 mai 1996. Il était saisi d'un rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des bénéfices que les pays d'implantation tirent de l'apport de ressources financières et de technologies dans le secteur minier (E/C.7/1996/8).

## Chapitre VII

### NOUVELLES APPROCHES MONDIALES ET RÉGIONALES DE L'ÉVALUATION DES RESSOURCES MINÉRALES ET RÔLE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

14. Le Comité a examiné le point 8 de son ordre du jour à la 2e séance de son Groupe de travail sur les ressources minérales, le 8 mai 1996.

## Chapitre VIII

### FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LA PETITE INDUSTRIE MINIÈRE

15. Le Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour à la 1re séance de son Groupe de travail sur les ressources minérales, le 7 mai 1996. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur les faits nouveaux concernant la petite industrie minière (E/C.7/1996/9).

## Chapitre IX

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PROBLÈMES DE REMISE EN ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT RÉSULTANT DES ACTIVITÉS MINIÈRES

16. Le Comité a examiné le point 10 de son ordre du jour à la 2e séance de son Groupe de travail sur les ressources minérales, le 8 mai 1996. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur les progrès décisifs réalisés dans la mise au point et l'application de techniques de pointe permettant d'atténuer les dégâts causés à l'environnement par les activités minières et le traitement des ressources minérales (E/C.7/1996/10).

## Chapitre X

### PRISE EN COMPTE DE LA QUESTION DE L'APPROVISIONNEMENT DURABLE EN RESSOURCES MINÉRALES DANS LES MÉCANISMES D'APPLICATION D'ACTION 21 ADOPTÉS PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

17. Le Comité a examiné le point 11 de son ordre du jour à la 3e séance de son Groupe de travail sur les ressources minérales, le 9 mai 1996. Il était saisi du document directif intersessions intitulé "Approvisionnement durable en ressources minérales dans le cadre d'Action 21" (E/C.7/1996/11), qui a été présenté par M. R. W. Roye Rutland.

## Chapitre XI

### DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ

#### A. Prise en compte des grandes questions relatives aux ressources minérales dans l'application d'Action 21

18. À sa 4e séance, le 16 mai 1996, le Comité a adopté un projet de résolution intitulé "Prise en compte des grandes questions relatives aux ressources minérales dans l'application d'Action 21", dont il a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de résolution I).

#### B. Mise en valeur et gestion intégrées des ressources en eau

19. À sa 4e séance, le 16 mai 1996, le Comité a adopté un projet de résolution intitulé "Mise en valeur et gestion intégrées des ressources en eau", dont il a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de résolution II).

#### C. Durée des futures sessions du Comité

20. À sa 4e séance, le 16 mai 1996, le Comité a adopté un projet de décision intitulé "Durée des futures sessions du Comité", dont il a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. B, projet de décision II).

#### D. Activités du système des Nations Unies dans le domaine des ressources hydriques et minérales et coopération interinstitutions

21. À sa 4e séance, le 16 mai 1996, le Comité a adopté un projet de résolution intitulé "Activités du système des Nations Unies dans le domaine des ressources hydriques et minérales et coopération interinstitutions" (voir chap. I, sect. C, résolution 3/1).

#### E. Protection de l'environnement et problèmes de remise en état de l'environnement résultant des activités minières

22. À sa 4e séance, le 16 mai 1996, le Comité a adopté un projet de résolution intitulé "Protection de l'environnement et problèmes de remise en état de l'environnement résultant des activités minières" (voir chap. I, sect. C, résolution 3/2).

#### F. Questions relatives aux incidences sociales et économiques du secteur minier, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition

23. À sa 4e séance, le 16 mai 1996, le Comité a adopté un projet de résolution intitulé "Questions relatives aux incidences sociales et économiques du secteur minier, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition" (voir chap. I, sect. C, résolution 3/3).

G. Évaluation technologique faisant autorité des progrès réalisés en matière d'extraction et d'utilisation viables des ressources minérales

24. À sa 4e séance, le 16 mai 1996, le Comité a adopté un projet de résolution intitulé "Évaluation technologique faisant autorité des progrès réalisés en matière d'extraction et d'utilisation viables des ressources minérales (voir chap. I, sect. C, résolution 3/4).

H. Programme mondial de surveillance des terres

25. À sa 4e séance, le 16 mai 1996, le Comité a adopté un projet de résolution intitulé "Programme mondial de surveillance des terres" (voir chap. I, sect. C, résolution 3/5).

I. Base mondiale de connaissances sur le potentiel en ressources minérales

26. À sa 4e séance, le 16 mai 1996, le Comité a adopté un projet de résolution intitulé "Base mondiale de connaissances sur le potentiel en ressources minérales" (voir chap. I, sect. C, résolution 3/6).

J. Rapports sur les ressources en eau présentés au Comité des ressources naturelles à sa quatrième session

27. À sa 4e séance, le 16 mai 1996, le Comité a adopté un projet de résolution intitulé "Rapports sur les ressources en eau présentés au Comité des ressources naturelles à sa quatrième session" (voir chap. I, sect. C, résolution 3/7).

## Chapitre XII

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ

28. À sa 4e séance, le 16 mai 1996, le Comité a examiné l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session, ainsi qu'une liste des documents demandés, et a recommandé au Conseil économique et social de les approuver (voir chap. I, sect. B, projet de décision I).

## Chapitre XIII

### ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DE SA TROISIÈME SESSION

29. À sa 4e séance, le 16 mai 1996, le Comité a adopté le rapport sur les travaux de sa troisième session (E/C.7/1996/L.2 et Add.1 et 2), tel qu'il avait été oralement révisé et modifié au cours de la discussion.

## Chapitre XIV

### ORGANISATION DE LA SESSION

#### A. Ouverture et durée de la session

30. Le Comité des ressources naturelles a tenu sa troisième session du 6 au 16 mai 1996 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a tenu quatre séances. La session a été ouverte par M. Mohammad Nawaz Khan, Président du Comité à sa deuxième session.

31. À la 1re séance, le 6 mai, le Directeur de la Division de la gestion de l'environnement et du développement social a fait une déclaration liminaire au nom du Secrétaire général adjoint aux services d'appui et de gestion pour le développement.

32. Également à la 1re séance, le Directeur de la Division du développement durable a fait une déclaration au nom du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable.

33. Conformément au paragraphe 7 b) ii) de l'annexe de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, relative à la restructuration et à la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, le Comité avait deux groupes de travail, l'un sur les ressources minérales et l'autre sur les ressources en eau. Le Groupe de travail sur les ressources minérales a tenu trois séances et le Groupe de travail sur les ressources en eau en a tenu cinq.

#### B. Composition et participation

34. Aux termes de sa décision 1992/218, le Conseil économique et social, ayant rappelé la décision 46/235 de l'Assemblée générale, avait décidé de créer, entre autres, un comité des ressources naturelles composé de 24 experts originaires de différents États Membres, dont la candidature serait présentée par leur gouvernement et qui seraient élus par le Conseil pour un mandat de quatre ans.

35. Quatorze membres du Comité ont participé à la troisième session : Denis A. Davis, Vladislav M. Dolgoplov, Malin Falkenmark, Mohammad Nawaz Khan, Godfrey L. S. Leshange, Patrick Maselino Chipangu, José Manuel Mejía Angel, Thomas P. Z. Mpofo, Dossou Barthélémy Otchoun, Hendrik Martinus Oudshoorn, Neculai Pavlovski, R. W. Royce Rutland, Natarayan Suryanarayanan et Zhang Hai-Lun.

36. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés par des observateurs : République arabe syrienne et République tchèque.

37. Les commissions régionales suivantes étaient représentées : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

38. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

39. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation météorologique mondiale.

#### C. Élection du bureau

40. À ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances, les 6 et 13 mai, le Comité a élu, par acclamation, le bureau suivant :

Président : Neculai PAVLOVSCHI  
Vice-Présidents<sup>12</sup> : R. W. Roye RUTLAND  
Hendrik Martinus OUDSHOORN  
Rapporteur : Mohammad Nawaz KHAN

#### D. Ordre du jour

41. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 6 mai, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire suivant, publié sous la cote E/C.7/1996/1 :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et des ressources minérales, et activités de coordination interorganisations centrées sur les progrès réalisés en matière de développement durable.
4. Examen des progrès accomplis concernant les questions ayant trait aux ressources en eau :
  - a) Informations obtenues de sources régionales et mondiales concernant l'état des ressources mondiales en eau douce;
  - b) Aspects institutionnels et juridiques de la gestion des ressources en eau.
5. Examen de plans d'action visant à éviter une crise des ressources en eau douce.
6. Problèmes posés par la gestion à long terme des ressources en eau et stratégies et politiques que la communauté internationale devrait envisager d'adopter pour y faire face.
7. Apport de ressources financières et de technologies nouvelles dans le secteur minier des pays en développement et des pays en transition :
  - a) Complémentarité des rôles et obligations des investisseurs et des parties concernées des pays d'implantation, compte tenu de la valeur intrinsèque des gisements minéraux et des bénéfices qui en sont retirés;
  - b) Aspects socio-économiques de la privatisation des avoirs miniers publics.

8. Nouvelles approches mondiales et régionales de l'évaluation des ressources minérales et rôle des organismes des Nations Unies :
  - a) Intégration des informations disponibles sur les ressources minérales potentielles, afin de permettre une bonne compréhension de la question;
  - b) Atelier interrégional visant à formuler un projet pilote sur l'élaboration de méthodes types d'identification et d'évaluation des gisements dont l'exploitation est peu réglementée.
9. Faits nouveaux concernant la petite industrie minière.
10. Protection de l'environnement et problèmes de remise en état de l'environnement résultant des activités minières.
11. Prise en compte de la question de l'approvisionnement durable en ressources minérales dans les mécanismes d'application d'Action 21 adoptés par les organismes des Nations Unies.
12. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité.
13. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session.

#### Notes

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

<sup>2</sup> E/CN.17/1996/5 et Add.1.

<sup>3</sup> E/C.7/1996/11.

<sup>4</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.II.A.12), chap. I.

<sup>5</sup> E/C.7/1996/6 et Corr.1.

<sup>6</sup> E/C.7/1996/10.

<sup>7</sup> Voir Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (A/CONF.166/9; à paraître en tant que publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8).

<sup>8</sup> E/C.7/1996/8.

<sup>9</sup> E/C.7/1996/9.

<sup>10</sup> E/C.7/1996/3, 4 et 5.

<sup>11</sup> E/C.7/1996/13 à 17.

<sup>12</sup> Le Comité a décidé de ne pas élire de troisième vice-président pour sa troisième session.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU COMITÉ À SA TROISIÈME SESSION

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description du document</u>
E/C.7/1996/1	2	Ordre du jour provisoire de la session
E/C.7/1996/2		Cote non utilisée
E/C.7/1996/3	4 b)	Rapport du Secrétaire général sur les aspects institutionnels et législatifs de la mise en place de marchés de l'eau
E/C.7/1996/4	4 a)	Rapport du Secrétaire général sur l'état des ressources mondiales en eau douce
E/C.7/1996/5	5	Rapport du Secrétaire général sur l'élaboration de plans d'action visant à éviter une crise des ressources en eau douce
E/C.7/1996/6 et Corr.1	6	Document directif intersessions du Comité des ressources naturelles intitulé "Principales stratégies à adopter pour éviter les futures crises de l'eau aux causes multiples"
E/C.7/1996/7	3	Rapport du Secrétaire général sur les activités de coopération technique menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources minérales
E/C.7/1996/8	7 a)	Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des bénéfices que les pays d'implantation tirent de l'apport de ressources financières et de technologies dans le secteur minier
E/C.7/1996/9	9	Rapport du Secrétaire général sur les faits nouveaux concernant la petite industrie minière
E/C.7/1996/10	10	Rapport du Secrétaire général sur les progrès décisifs réalisés dans la mise au point et l'application de techniques de pointe permettant d'atténuer les dégâts causés à l'environnement par les activités minières et le traitement des ressources minérales
E/C.7/1996/11	11	Document directif intersessions du Comité des ressources naturelles intitulé "Vers un approvisionnement durable en ressources minérales dans le cadre d'Action 21"
E/C.7/1996/12	3	Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans le domaine des ressources en eau et des ressources minérales

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description du document</u>
E/C.7/1996/13	4 a)	Note du Secrétaire général sur les ressources en eau douce en Asie et dans le Pacifique
E/C.7/1996/14	3	Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique dans le domaine des ressources en eau
E/C.7/1996/15	3	Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission économique pour l'Europe dans le domaine des ressources en eau
E/C.7/1996/16	3	Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le domaine des ressources en eau
E/C.7/1996/17	3	Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale dans le domaine des ressources en eau
E/C.7/1996/L.1	2	Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux
E/C.7/1996/L.2 et Add.1 et 2	13	Projet de rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session
E/C.7/1996/CRP.1	3	Rapport intitulé "Gestion des ressources en eau : aperçu des activités du Département des services d'appui et de gestion pour le développement et observations sur les progrès réalisés dans l'application d'Action 21"
E/C.7/1996/CRP.2	3	Note du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation météorologique mondiale dans le domaine des ressources en eau et sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement